1648-1848-1998

Autor(en): **Bugnion-Secretan, Perle**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1423

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284798

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

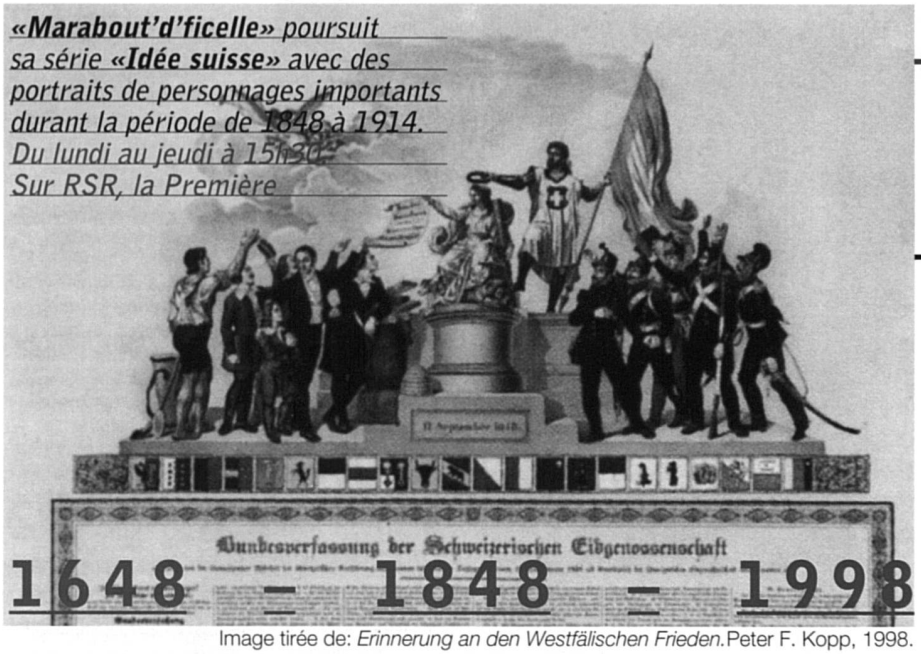

«Marabout'd'ficelle» poursuit sa série «Idée suisse» avec des portraits de personnages importants durant la période de 1848 à 1914. Du lundi au jeudi à 15h30 Sur RSR, la Première

Image tirée de: *Erinnerung an den Westfälischen Frieden.* Peter F. Kopp, 1998.

«Revisiter le passé» pour bâtir l'avenir, c'était le but de la fête du 12 septembre dernier à Berne. 1848, c'est la naissance de la Suisse moderne, l'adoption de la nouvelle Constitution fédérale, le passage d'un Etat fédéral à un Etat fédératif. On n'a guère rappelé que si cela avait pu se faire vite et facilement, c'est parce que, l'année précédente, notre dernière guerre civile, le Sonderbund, avait pu être terminée en un temps très bref, sans dommages dévastateurs. C'était dû en partie au génie stratégique du général Dufour, mais plus encore, peut-être, à son désir de ramener rapidement la paix dans le pays, avant que la guerre ne s'internationalise. On n'a guère rappelé son rôle à propos de 1848.

Il n'y aurait pas eu 1848 s'il n'y avait pas eu, deux cents ans plus tôt, la naissance de la Suisse, en 1648. C'est alors que les Puissances, occupées à remodeler l'Europe après la guerre de Trente Ans, ont inscrit dans les traités de Westphalie la reconnaissance de la Confédération helvétique, jusque-là guère plus qu'une alliance militaire, comme Etat souverain. C'était aussi la fin des dernières prétentions de l'Empire germanique sur tout ou partie du territoire suisse. On n'en a guère parlé en 1998. Pourtant, il s'agissait d'un fait majeur de notre histoire. Et ce succès diplomatique était dû à la vision politique et à l'habileté de Wettstein, à qui sa ville a dédié son principal pont sur le Rhin.

1998 aurait été une bonne occasion de rappeler ce que la Suisse doit au Genevois Henri Dufour et au Bâlois Johann Rudolf Wettstein, et de jeter ainsi un ou deux ponts sur... la Sarine.

Perle Bugnion-Secretan

Références
Danielle Javet: *La prostitution à Lausanne au dix-neuvième siècle.*
Mémoire de licence, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, 1984. -110 p.

Georges Andrey: *Il y a 150 ans, les débuts de la presse féministe suisse.*
In: Actes du 113e Congrès national des Sociétés savantes, Strasbourg, 1988.
Paris, 1989, pp. 251-257. Ill.

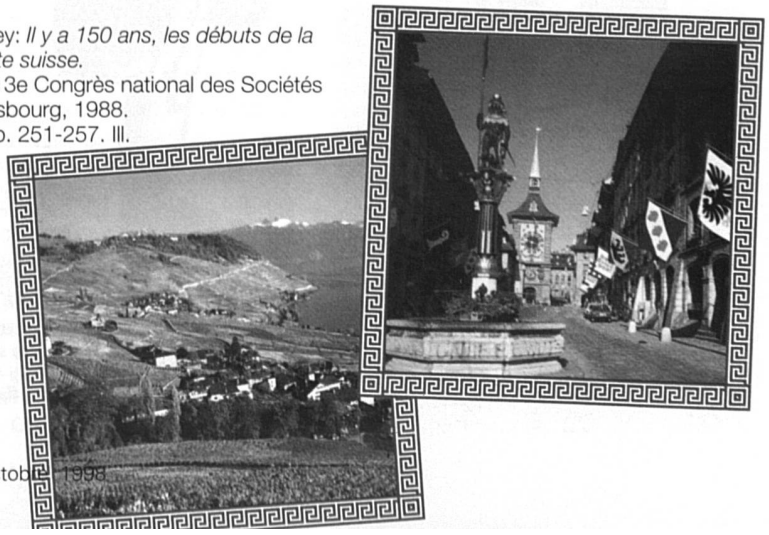

Les démêlés avec la Constitution

Paradoxalement, l'un des principaux moteurs de l'exclusion des femmes de la sphère publique fut l'article constitutionnel sur l'égalité des Suisses devant la loi (art. 4 de la Constitution de 1848 et de celle que nous connaissons aujourd'hui). En effet, la première phrase de cet article 4: «Tous les Suisses sont égaux devant la loi», fut longtemps «naturellement» conçue comme signifiant: «Tous les hommes suisses sont égaux devant la loi.»

La voie de l'interprétation

Mais, dès la fin du XIXe siècle, un petit nombre de femmes – et quelques hommes qui furent leurs porte-parole – ne l'entendirent pas de cette oreille et tentèrent de se prévaloir justement de cet article 4 pour obtenir le suffrage, arguant que «tous les Suisses» pouvaient aussi bien comprendre le sexe féminin. Il s'ensuivit de cocasses débats juridiques avec, à chaque fois, une issue inéluctable: «Les Suisses», ce sont les hommes suisses.

Deux grands courants s'opposaient dans cette interminable discussion: tout simplement interpréter la Constitution fédérale (CF) et considérer que «tous les Suisses» comprenaient aussi les femmes, ou alors demander son avis au peuple (c'est-à-dire aux hommes) sur cette épineuse question. Le cénacle exclusivement masculin qu'a longtemps constitué le Tribunal fédéral (TF) a toujours estimé que, «pour des raisons historiques», le terme «les Suisses» ne pouvait être entendu qu'au masculin. Deux personnalités, en particulier, s'illustrèrent dans ce débat. Léonard Jenni, d'abord, un avocat bâlois qui, dans les années 1920, déposa des recours au nom des femmes pour qu'elles soient immédiatement inscrites dans les